

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce quinzième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Caroline Asselin, greffière-adjointe et assistante greffière.

CV3070

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3071

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3072

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3073

Adoption du programme quinquennal des immobilisations 2026-2030

Document d'aide à la décision [DG-2025-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2694;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le programme quinquennal d'immobilisations 2026-2030, joint au sommaire décisionnel DG-2025-025.

Adoptée à l'unanimité

CV3074

Présentation du programme quinquennal des immobilisations 2026-2030
[PQI 2026-2030](#)

Le maire présente les faits saillants du programme quinquennal des immobilisations 2026-2030.

CV3075

Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026
Document d'aide à la décision [DG-2025-024-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2695;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Érik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026, lequel s'élève à 436 236 000 \$, joint au sommaire décisionnel DG-2025-024-R-1.

À la demande du membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Karine Lavertu, Alain Quirion, Érik Bilodeau, Anick Tremblay, Anne-Marie Tremblay, Jean Demers, Jean Leblond, Olivier Biron, Mélanie Sicotte, Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre, Audrey Bédard, Éric Nadeau votent contre la proposition.

Adoptée à la majorité

CV3076

Présentation du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026
Document d'aide à la décision [DG-2025-024-R-1](#)

Le maire présente les faits saillants du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026.

CV3077

Avis de motion du Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026 et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [FIN-2025-062-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026 et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-062-R-1.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et des cinq sous-catégories résiduelles;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CV3078

Avis de motion du Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-061](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-061.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2026, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV3079

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 50 personnes assistent à la séance, 4 personnes prennent la parole.

CV3080

Période de questions transmises électroniquement

Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3081

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV3082

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3083

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3084

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

À 18h23, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil